



# Adhérents et clubs perdants

**Loisirs.** Que ce soit dans les salles privées ou au sein des clubs, les activités sportives sont à l'arrêt. Une situation compliquée, pour les dirigeants, mais aussi pour les adhérents qui paient des abonnements pour rien.



Rémy Sortambosc (à droite), gérant de L'Orange bleue à Sotteville-lès-Rouen, ne prélève plus les abonnés depuis octobre. (Photo Boris Maslard/PNI)



Depuis octobre, Rémy Sortambosc se sent bien seul, au milieu des machines à l'arrêt. Le deuxième confinement a signifié la suspension des activités pour les salles de sport et les clubs sportifs, qui n'ont pas repris depuis (à l'exception de certains cours enfants). Une situation compliquée, tant pour les dirigeants, que pour les adhérents.

« On bénéficie du chômage partiel, pour nos deux salariés, et d'aides, mais elles ne couvrent qu'environ 50 % de nos frais constitués notamment du loyer, des charges fixes, des factures fournisseurs... », détaille le gérant de L'Orange bleue à Sotteville-lès-Rouen. Depuis octobre, la salle ne prélève plus les abonnés. « J'ai décidé d'arrêter, car ce n'est pas viable. Ça nous met en porte-à-faux avec les clients. »

### « On a peur que l'association meure »

Il y a aussi des abonnements qui se terminent : « tous les mois, on fait des renouvellements, forcément, là, les gens arrêtent ». Bien sûr, tout cela « va remettre en cause la possibilité d'avoir une trésorerie tenable, car les gens ne vont plus vouloir s'inscrire sur une longue durée ». C'est pour cela que le syn-

dicat France active demande que, quand les salles rouvriront, l'État maintienne les aides, le temps qu'elles retrouvent leur seuil de rentabilité de 2019.

Mais les abonnés de toutes les salles de sport n'ont pas la chance de ne plus être prélevés. Laura paye 38 euros par mois. « Il n'y a pas de réduction, pas de gel ! », regrette la Rouennaise qui n'arrive pas à contacter la salle (nous n'avons pas, non plus, pu la joindre). Il y a bien des vidéos de cours postées sur les réseaux sociaux, mais « je ne vois pas pourquoi je paierais

pour ça, alors qu'il y a des vidéos gratuites sur internet ».

Si elle est honorée d'être la présidente de l'ACSB (Association culturelle et sportive Bernard Denesle) à Mesnil-Esnard, Audrey Rigau deau est aussi épuisée par la situation et le fait de naviguer à vue. « On a établi un tableau pour savoir, pour chaque adhérent, si on lui doit de l'argent ou s'il nous en doit », explique-t-elle. L'association réfléchit, elle aussi, à une compensation. Elle prendra sûrement la forme d'un avoir pour la saison prochaine, mais

### « JE NE PEUX PAS PAYER POUR RIEN »

Une Rouennaise a payé 410 euros pour des cours de tennis d'une heure chaque semaine au Tennis club Mont-Saint-Aignan, mais « je n'en ai eu que deux ». L'an dernier, déjà, elle avait déboursé « 650 euros. En fin de saison, le club m'a proposé un avoir de 85 euros à utiliser pour 2020-2021. J'ai rempli, car j'avais envie de faire vivre le club et de jouer. » Mais après plusieurs mois d'arrêt, elle assure qu'elle ne se réinscrit nulle part. « Il y a trop d'incertitude. Je comprends les contraintes d'un club de sport animé par des bénévoles, mais je ne peux pas payer pour rien. » Les adhérents du Tennis club Mont-Saint-Aignan ont, toutefois, accès à trois

courts extérieurs pour le jeu libre. « La mairie remet en état quatre courts en terre battue. En augmentant la capacité, on va pouvoir rattraper des cours pour les enfants, indique le président, Timothée Ruyant. Nous avons près de 800 adhérents, dont 500 qui prennent des cours. On ne peut pas tous les rattraper. » Le club est « en pleine réflexion pour le dédommagement des adhérents ». Il y aura certainement un avoir. Le président espère « pouvoir faire des animations, d'avril à juin, pour garder le lien avec les adhérents. L'objectif est de donner envie aux gens de se réabonner en septembre. On a huit salariés, actuellement au chômage partiel, donc l'enjeu est important ».

aussi peut-être d'un remboursement, pour ceux qui ne reviendraient pas.

L'association a encaissé une première partie des chèques d'adhésion, le jour de l'annonce du reconfinement, en octobre. « Des gens ont donc râlé. Mais on ne savait pas qu'il y aurait ce confinement. » En janvier, l'association — qui compte plus de 480 adhérents côté sport et 400 côté culture — prend la décision d'encaisser les seconds chèques, car « on paye nos salariés à 100 % en complétant le chômage partiel. Certaines personnes nous ont expliqué que, pour elles aussi, c'est difficile financièrement. On n'a, alors, pas encaissé leur chèque ».

« Pour nous, c'est très compliqué économiquement, car on a toujours des dépenses », témoigne Pascaline Etancelin, présidente de l'AJOR (Association jeunesse de l'Ouest rouennais), qui compte plus de 80 adhérents. Ces derniers ont payé un abonnement à l'année : « on ne sait pas encore comment on va faire pour faire des remboursements, ou un geste commercial. Dans l'abonnement il y a une partie non négociable, car elle va à la fédération Sport pour tous, à laquelle on cotise ». L'Ajor donne quelques cours en ligne, « mais c'est difficile de fidéliser les adhérents, on sent chez eux une fatigue psychique, mais aussi chez les animateurs et les membres du bureau. L'association a plus de vingt ans d'existence, on a peur qu'elle meure. »

VIOLAINE GARGALA